



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MARCHÉ D'ACHAT, POSE ET MISE EN SERVICE D'ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS DE GRANDE CUISINE ET DE BUANDERIE DES CRECHES ET AUTRES SERVICES DE LA VILLE DE VINCENNES, PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ LFC AVOND SERVICES

**DÉCISION N° DM-25-249
EN DATE DU 11 JUILLET 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-487 en date du 02 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, Adjointe au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au JOUE et au BOAMP le 06 mai 2025 relatif au marché d'achat, pose et mise en service d'équipements et matériels de grande cuisine et de buanderie des crèches et autres services de la Ville de Vincennes ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 03 juillet 2025 donnant un avis favorable ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société LFC AVOND SERVICES jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société LFC AVOND SERVICES, sise 179 Boulevard John Kennedy – 91100 CORBEIL-ESSONNES, représentée par Monsieur Abdelaaziz AOUANE, Gérant, le marché d'achat, pose et mise en service d'équipements et matériels de grande cuisine et de buanderie des crèches et autres services de la Ville de Vincennes.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre mono-attributaire s'exécutant par émission de bons de commande avec un montant maximum annuel s'élevant à :

- 100 000,00 € HT (120 000,00 € TTC) pour la partie Ville ;
- 200 000,00 € HT (240 000,00 € TTC) pour la partie Caisse des écoles.

Les prix du marché sont traités à prix unitaires, sur la base notamment du devis descriptif estimatif et détaillé, du barème des prix publics du titulaire (affecté d'un rabais consenti par le titulaire, inscrit à l'annexe 1 de l'acte d'engagement, et invariable durant toute la durée du marché), appliqué aux quantités réellement exécutées.

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Il est reconductible 3 fois tacitement pour une période d'1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250711-lmc1H13270H1-AR
Date de réception en Préfecture : 11/07/2025
Date de Publication : 11/07/2025